

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010POINT

### COMMUNICATION

#### **Espace public Internet nomade pour les seniors**

Partenariat avec l'association des retraités d'Ivry pour les loisirs et la solidarité (ARILS)

Convention avec la Région Ile-de-France pour l'obtention d'une subvention

### EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du Conseil régional en date du 27 septembre 2007, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir les initiatives menées par les collectivités et les associations pour favoriser l'appropriation des technologies par le plus grand nombre.

Dans ce cadre, la Région Ile-de-France a lancé un appel à projets en avril 2009 ayant pour objet de soutenir les projets innovants, intégrant les outils multimédia et Internet, à destination des populations éloignées, exclues, mal intégrées dans la vie numérique et situées dans les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville.

La ville d'Ivry-sur-Seine a répondu à cet appel à projets en présentant son projet « création d'un EPI nomade pour initier aux TIC les résidents des foyers de personnes âgées afin d'accéder au développement de leurs relations sociales et au renforcement des liens inter-générationnels ».

Ce projet d'EPI nomade qui s'inscrit dans la thématique « formation des seniors et rapprochements intergénérationnels », se situe dans la continuité de la politique menée par la Ville depuis 2003 avec l'ouverture des trois Espaces Publics Internet dans les quartiers.

Si le multimédia concerne d'abord les plus jeunes, on constate une attente nouvelle de la part des générations plus âgées. Les jeunes seniors actifs sont de plus en plus demandeurs, comme en témoigne le succès des ateliers proposés aux retraités dans les EPI. Depuis deux ans, un partenariat s'est mis en place progressivement entre l'EPI Pierre et Marie Curie et l'Association des Retraités Ivryens pour les Loisirs et la Solidarité (ARILS).

En répondant à l'appel à projets de la Région Ile de France, les services multimédia et retraités de la Ville et l'ARILS ont souhaité aller à la rencontre des personnes âgées vivant en foyer. Le projet s'appuie notamment sur l'évolution des technologies et la baisse des coûts pour créer une structure technique « nomade » pouvant s'installer dans plusieurs lieux.

Le projet a plusieurs objectifs :

- la mise en place d'ateliers réguliers dans les foyers de personnes âgées situés en ZUS (Foyer Croizat) ou dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) (Foyer Chevaleret),
- la réalisation de parrainages entre les jeunes et les seniors pour la découverte de l'informatique et de l'Internet basés sur le principe de l'échange de savoir-faire et du jeu,
- le recueil des mémoires de quartier auprès des anciens et autres habitants à partir de technologies vidéo légères,
- l'utilisation du SMS et de l'image pour assurer le contact entre les générations.

Par délibération de sa commission permanente en date du 22 octobre 2009, la Région a décidé de soutenir le projet ivryen d'EPI nomade en lui attribuant une subvention.

La présente convention a pour objet de formaliser le soutien financier de la Région Ile-de-France pour la réalisation de l'EPI nomade pour un montant maximum de 30 000 €, soit 61,25% du budget total prévisionnel éligible du projet de 48.978 €.

L'impact financier est réduit pour la Ville, l'essentiel de son engagement réside dans l'affectation de ressources humaines du service multimédia, deux animateurs d'EPI étant amenés à y consacrer un jour par semaine.

La proposition de partenariat avec la Région Ile-de-France venant soutenir l'effort engagé par la Ville d'Ivry pour favoriser l'accès à l'Internet et au multimédia pour tous, je vous propose d'approuver la convention à conclure avec la Région Ile-de-France relative au soutien financier du projet sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « services et usages numériques 2009 ».

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention.

## **COMMUNICATION**

### **Espace public Internet nomade pour les seniors**

Partenariat avec l'association des retraités d'Ivry pour les loisirs et la solidarité (ARILS)

Convention avec la Région Ile-de-France pour l'obtention d'une subvention

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 20 septembre 2007 approuvant la convention de Contrat Urbain de Cohésion Sociale Ivry-Vitry 2007-2009 entre l'Etat et les villes d'Ivry et de Vitry,

vu la délibération en date du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 65-07 du 27 septembre 2007 portant sur « les technologies de l'information et de la communication et le développement numérique »,

vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France n°CP 09-961 du 22 octobre 2009 décidant d'octroyer une subvention de fonctionnement et d'investissement à la Ville d'Ivry pour soutenir son projet de "Création d'un Espace public Internet (EPI) nomade pour initier aux TIC les résidents des foyers de personnes âgées afin d'aider au développement de leurs relations sociales et au renforcement des liens inter-générationnels",

considérant que le projet d'EPI nomade renforce la politique de la Ville d'Ivry pour favoriser l'accès à l'Internet et au multimédia pour tous,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention à conclure avec la Région Ile-de-France relative au soutien financier du projet d'EPI nomade sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « services et usages numériques 2009 » et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

**ARTICLE 3** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 19 FEVRIER 2010